

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
Arrondissement de NEVERS
Commune de TOURY SUR JOUR

Arrêté de circulation pour travaux
N°08/2024

A l'occasion de travaux réalisés par COLAS FRANCE

Le Maire de la commune de TOURY SUR JOUR,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Considérant la demande de Monsieur LE CARDIET Pierrick, entreprise COLAS France, domiciliée ZA du Larry 03400 TOULON SUR ALLIER en date du 3 septembre 2024,

Considérant les travaux de voirie, effectués par l'entreprise COLAS France qui auront lieu sur la commune de Toury sur Jour, rue des chênes, voie communale n°8,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur les voies communales dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

ARRETE :

Article 1. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits pendant l'exécution des travaux, à compter du 4 septembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux sur la commune de Toury sur Jour, rue des chênes, voie communale n°8.

Article 2. Pendant cette période, sera mise en place par l'entreprise COLAS France, la signalisation nécessaire à la sécurité des usagers.

Article 3. M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toury sur Jour, le 5 septembre 2024

Le Maire,

Mme ROBERT Nicole

